



Plan Local d'Urbanisme

PLAN N° 1 - Plan d'ensemble

Échelle 1/5 000^{ème}

Phase «Approbation»

- P.O.S approuvé le 25/07/2001
- Modifié les 26/01/2005 - 03/10/2007 - 02/03/2011
- Modification simplifiée n° 4 en 2013
- Révision du PLU prescrite le 2/11/2011

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal d'arrêt de la révision du POS
Elaboration du PLU.
En date du
Le Maire,

Sylvie VALLET, Urbaniste OPQU, mandataire
Michèle PRAX, Urbaniste diplômée en architecture
Caroline GIORGETTI, Sites & Paysages
Cécile BAYLE, Evénement environnement
98 route des Coquettes - 38850 Chirens - Tél : 04 76 05 30 82

Légende

Zone Urbaine

UA

Zone à urbaniser (ouverte à l'urbanisation)

AUa

Zones agricoles

A (zone agricole)

Ap (zone agricole sur versant visuellement sensible)

Asp (zone agricole sur versant visuellement sensible avec enjeux de biodiversité : ZNIEFF, pelouses sèches)

Zone naturelle et forestière

Autres

Secteurs d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (Art L 151-6 et 7 du Code de l'Urbanisme)

Protection de la trame bleue - continuité écologique du Versoud (Art L151-23 du code de l'urbanisme)

Cours d'eau

Emplacements réservés (L151-41 du code de l'urbanisme) voir la liste ci-dessous

Bâtiment autorisé à changer de destination en zone agricole (Art L151-11/2° du code de l'urbanisme). Avis conforme de la CDPENAF (Commission Départementale de la Préservation des Espaces Agricoles, Naturels et Forestiers)

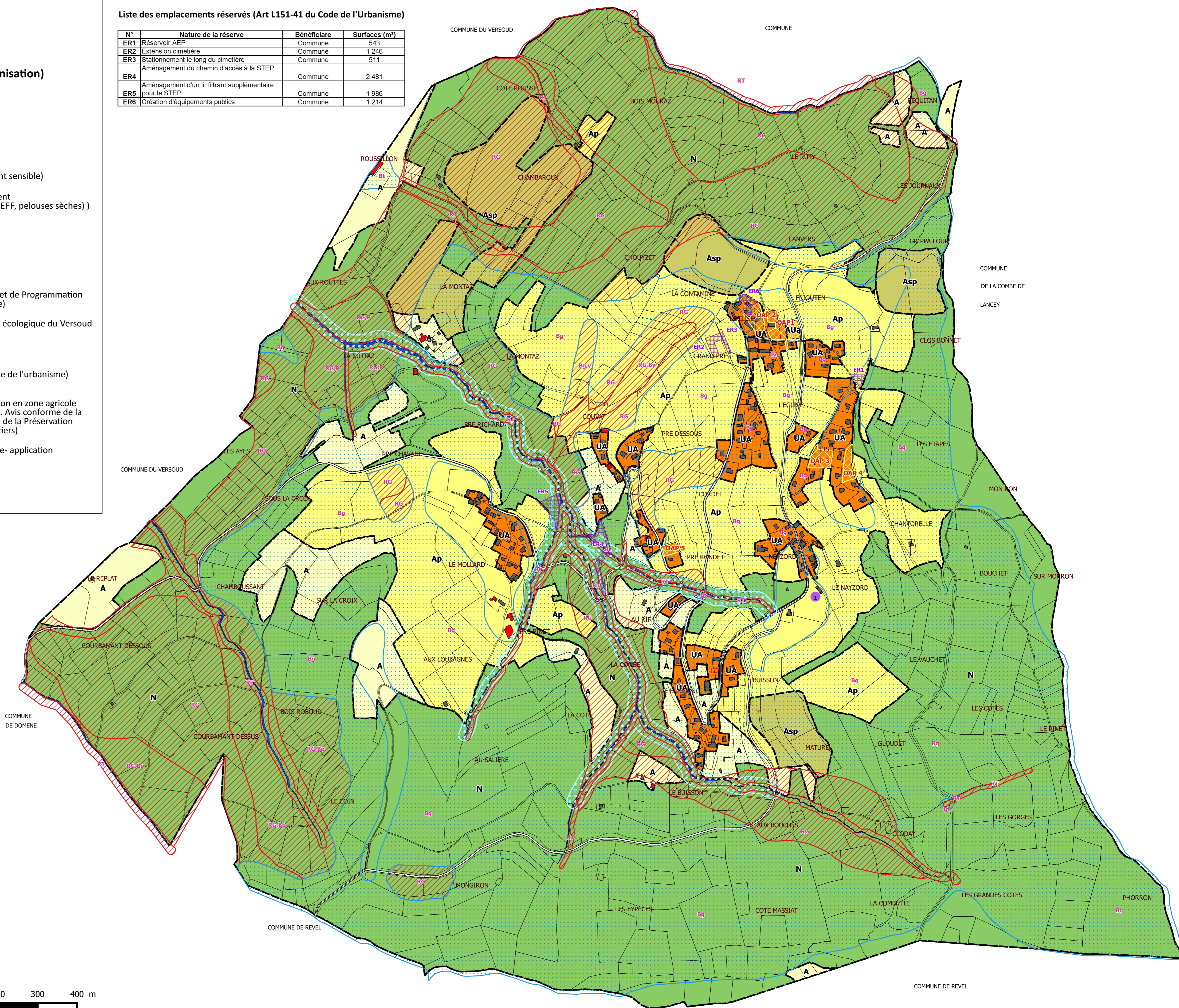
Bâtiments agricoles (avec ou sans élevage- application possible de l'Art L111-3 du Code Rural)

Routes départementales

Permis de construire en cours

Liste des emplacements réservés (Art L151-41 du Code de l'Urbanisme)

| N° | Nature de la réserve | Bénéficiaire | Surfaces (m²) |
|-----|---|--------------|---------------|
| ER1 | Réservoir AEP | Commune | 543 |
| ER2 | Extension cimetière | Commune | 1 246 |
| ER3 | Stationnement le long du cimetière | Commune | 511 |
| ER4 | Aménagement du chemin d'accès à la STEP | Commune | 2 481 |
| ER5 | Aménagement d'un lit filtrant supplémentaire pour le STEP | Commune | 1 986 |
| ER6 | Création d'équipements publics | Commune | 1 214 |



Secteurs de risques naturels en application de l'article R. 123-11-b du code de l'urbanisme :

- Zones inconstructibles sauf exceptions visées dans le règlement écrit (voir l'article 2 du règlement de chacune des zones)
- Zones constructibles de contraintes faibles, sous prescriptions et recommandations visées dans le règlement écrit (voir les articles 1 et 2 des zones)

| Natures des risques / Indices des risques | Zones constructibles de contraintes faibles (avec prescriptions et/ou recommandations) | Zones inconstructibles d'interdictions |
|--|--|--|
| Crues des torrents et des rivières torrentielles | Bt | RT |
| Ruissellement sur versant | Bv | |
| Mouvements de terrains : Glissements de terrain, Solifluxion ou Coulées de boues | Bg | RG |
| Chutes de pierres et de blocs | Bp | RP |
| Divagations torrentielles et axes de ruissellement | | |

Les indices de risques ainsi que les prescriptions afférentes peuvent se cumuler (exemple : indice «Bg,v» - secteur constructible soumis à des prescriptions et/ou recommandations, de risques de glissement de terrain et de ruissellement sur versant)

La commune de Saint-Jean-Le-Vieux est également couverte par une cartographie des risques naturels approuvée par arrêté préfectoral du 16/06/1977 en application de l'ancien Article «R 111-3» du code de l'urbanisme, valant Servitude d'Utilité Publique et jointe en Annexe 6.2. du PLU.

Nord

